



## Résiliation capital décès car doublon avec garantie accidents de l

Par **aikido41**, le **04/07/2018** à **12:17**

bonjour

je voudrai connaitre la procédure et se cela est possible de resilié en contrat capital décès qui vient en doublont sur un contrat garantie accident de la vie un je cotise jusque 70 ans et j'au tout perdu et l'autre je cotise et je suis couvert bien après 70 ans avec une indemnité si je meurt ne serait ce pas une manipulation et cela peut il être un argument pour avoir une résiliation anticipée

Par **janus2fr**, le **04/07/2018** à **13:10**

Bonjour,

A ma connaissance, ce type d'assurance se résilie quand vous voulez (à date d'échéance probablement).

Dans les 2 cas, de toute façon, ce sont des assurances à fonds perdus (contrairement à l'assurance vie).

Par **Chaber**, le **04/07/2018** à **14:42**

bonjour

[citation]Dans les 2 cas, de toute façon, ce sont des assurances à fonds perdus (contrairement à l'assurance vie).[/citation]

[citation] je suis couvert bien après 70 ans avec une indemnité si je meurt [/citation]Pour vous répondre exactement il faudrait connaître le type exact du contrat d'assurance.

S'il s'agit d'une simple assurance décès la garantie cesse normalement à 65 ou 70 ans selon les conditions générales.

S'il s'agit d'une assurance obsèques pas de problème au-delà de 70 ans.

De même s'il s'agit d'un contrat Vie entière

Par **aikido41**, le **09/07/2018** à **16:51**

bonjour

et merci pour vos renseignements que vous dure de plus c'est assurance capital décès je  
veux juste pouvoir résilier rapidement pour éviter de payer des cotisations inutiles je suis  
assuré pour mon décès par ma garantie accidents de la vie que la premiere c'est a fond perdu  
cordialement